



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

Bureau
du développement durable

Affaire suivie par :
Corinne VINCENT
☎ 02.96.62.43 29

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion
du jeudi 02 mars 2023**

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Président :

- **M. Stéphane ROUVÉ**, préfet des Côtes d'Armor

Étaient présents :

Représentants des services de l'État :

- **M. Xavier GAUTIER**, direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- **M. Pascal COSSON**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- **Mme Anne VAUTIER-LARREY**, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (UD-DREAL)
- **Mme Muriel PEREZ**, agence régionale de santé Bretagne (ARS)
- **M. Pierre CIEREN**, direction des relations avec les collectivités territoriales – Préfecture

Représentants des Collectivités Territoriales :

- **M. Jean-Louis NOGUES**, maire de Saint-André-des-Eaux
- **M. Jean-Pierre LE BIHAN**, maire du Haut Corlay

Représentants du monde associatif :

- **M. Frédéric BOUSQUIÉ**, représentant la fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- **M. Dominique GUIHO**, président de Glaz Natur
- **M. Vincent URIEN**, représentant l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Représentants des Organisations Professionnelles :

- **Mme Christine TOUZE**, chambre d'agriculture
- **M. Philippe ROBERT**, UPIA-MEDEF

Experts dans les domaines de compétence de la commission :

- **Cdt Fabien HÉRAUX**, service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS)

Personnes qualifiées désignées par le Préfet, dont un médecin :

- **M. Francis NATIVEL**, association « Eau et Rivières de Bretagne » (ERB)
- **M. Marc THIEBOT**, hydrogéologue

Assistaient également à la séance :

- **Mme Cécile SABBADIN**, DDPP
- **M. Christophe LE MANACH**, DDPP
- **Mme. Pascaline KEROGUES**, DDPP
- **Ltn Charles HERVÉ**, service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS)
- **M. Arnaud MONTIGNY**, chambre d'agriculture
- **M. Jérôme LABRO**, bureau du développement durable – Préfecture (BDD)
- **Mme Corinne VINCENT**, bureau du développement durable – Préfecture (BDD)

Membres absents :

Représentants des services de l'État :

- **M. Yannick OLLIVIER**, service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), excusé, donne mandat à **M. Pierre CIEREN**
- **Mme Pauline HERBERT**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), excusée, donne mandat à **M. Pascal COSSON** (DDTM)

Représentants des Collectivités Territoriales :

- **M. Didier YON**, conseiller départemental, excusé
- **M. Joël PHILIPPE**, conseiller départemental, excusé

Représentants des Organisations Professionnelles :

- **M. Mathieu NICOLAS**, Chambre de Commerce et d'Industrie, excusé

Experts dans les domaines de compétence de la commission :

- **Mmes Gaëlle BIARD et Magaly BOZEC**, CARSAT, excusées

Personnes qualifiées désignées par le Préfet, dont un médecin :

- **M. Pascal PRIDO**, SDAEP, excusé

Prochaine séance : jeudi 06 avril 2023

Ordre du jour : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Horaires : 09h30 – 12h00

Document rédigé par : Corinne Vincent

VOTANTS : 17 voix dont 2 mandats, soit 15 votants

*
* *

Rapporteur : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

2	Bilan 2022 et objectifs 2023 de l'inspection des ICPE dans le département des Côtes d'Armor
----------	--

Mme Vautier-Larrey présente le bilan 2022 de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et les objectifs pour 2023.

M. Nativel s'interroge sur la formation des exploitants au nouvel outil numérique GUN.

Mme Vautier-Larrey précise que ce changement d'outil est transparent pour les exploitants, ces derniers utilisant le site « Service public.fr » pour effectuer leurs demandes.

M. Nativel s'interroge sur le développement des panneaux photovoltaïques (non évoqué dans le bilan) à l'instar de l'accélération des projets éoliens.

Mme Vautier-Larrey lui répond que les parcs de panneaux photovoltaïques, quelle que soit leur taille, ne sont pas des ICPE et ne sont pas gérés par la DREAL.

M. Nogues s'interroge sur les projets d'unités de production d'hydrogène.

Mme Vautier-Larrey indique que de tels projets émergent mais qu'aucun dossier n'a encore été déposé officiellement.

M. le préfet fait un point de la situation de la sécheresse. Le constat de la pluviométrie et de la sécheresse des sols n'est pas optimum. En effet, alors que nous sommes en fin de période de rechargement, les moyennes habituelles de pluviométrie ne sont pas atteintes. Les niveaux de cours d'eau sont sous les normales, sans toutefois atteindre les seuils de déclenchement de mesures dédiées. L'état des nappes phréatiques sera remis sous peu par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières).

M. Béchu, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires interviendra sur le sujet auprès des préfets de bassins et des préfets de départements sous quelques jours.

M. Guiho se demande si le dialogue instauré par les porteurs de projets avec le voisinage ne serait pas de nature à créer des conflits notamment en matière de distance par rapport aux ouvrages.

Le préfet indique qu'il n'y a pas d'obligations légales d'informer les voisins de la création d'une ICPE, mais il s'agit d'une bonne gestion dans la conduite d'un projet.

Mme Vautier-Larrey indique qu'il n'y a pas de distance à respecter, excepté pour l'éolien où une distance réglementaire de 500m des habitations est prévue par les textes.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, la DREAL va étudier tous les risques générés par l'installation : étude de danger. Ces risques doivent rester dans les limites de la propriété du porteur de projet.

Lors d'un projet, il appartient à l'exploitant de faire ce travail d'information, de concertation et d'acceptation du projet avec le voisinage et les élus. Ce travail est mené en phase amont, c'est-à-dire avant que les services de l'État ne soient saisis officiellement du dossier.

1	Bilan d'activité 2022 et perspectives 2023 pour les activités des ICPE
---	---

M. Gautier et Mme Sabbadin présentent le bilan 2022 de la Direction départementale de la Protection des populations et les objectifs pour 2023.

M. Nativel souhaite revenir sur l'accidentologie et obtenir des précisions chiffrées.

M. Gautier estime à moins de 10 le nombre d'accidents (incendies et fuite d'effluents) au cours de l'année 2022.

M. Nativel demande confirmation du pourcentage d'exploitations concernées par des infractions constatées lors des inspections, soit selon ses calculs 1/3 des élevages.

M. Gautier pondère ce pourcentage et estime à 20 % les élevages non conformes, 80 % sont donc conformes.

Il rappelle la fréquence des contrôles, en fonction du régime ICPE :

- tous les 3 ans en autorisation,
- tous les 7 ans en enregistrement,
- sur signalement en déclaration.

M. Nativel souhaite savoir quel dossier a fait l'objet d'un basculement de la procédure de l'enregistrement vers la procédure de l'autorisation.

Il s'agit d'un méthaniseur à Pleslin-Trigavou. La bascule était liée à la sensibilité du milieu et à la proximité d'une zone Natura 2000 de la baie Rance, nécessitant une étude d'impact.

Mme Vautier-Larrey précise que la compétence de la DREAL ou de la DDPP pour les méthaniseurs dépend de l'exploitant (agriculteur ou industriel) et de la diversité des intrants.

M. Nativel souhaite connaître le nombre de méthaniseurs du département des Côtes d'Armor.

La DDPP en suit environ 40 (30 au titre de la déclaration et 10 au titre de l'enregistrement) et la DREAL en suit 3.

M. Nogues demande quelle est la situation de celui de Trémorel qui a été arrêté.

M. Gautier indique que la construction a repris mais qu'à ce stade la date de mise en exploitation n'est pas connue.

M. Nogues souhaite savoir si les motifs des plaintes se révèlent exacts.

M. Gautier indique que les motifs des plaintes sont variés et variables. Il peut s'agir de conflits de voisinage, de nuisances olfactives, de présence de mouches, de bruit, de pollution. Il convient de constater une saisonnalité des plaintes, qui sont plus nombreuses en été.

Mme Touzé revient sur la baisse du nombre de dossiers. Elle indique une baisse significative de l'élevage dans le département. Néanmoins, cette baisse ne devrait pas impacter le nombre de dossiers à examiner en CoDERST, compte-tenu des restructurations des

exploitations. Les regroupements d'exploitations devraient au contraire faire augmenter le nombre de dossiers en autorisation, en raison de l'augmentation de la taille des exploitations.

Cependant, la production ne devrait pas augmenter et Mme Touzé se demande s'il n'y aura pas un abattoir en trop en Bretagne.

Se pose également la question de la souveraineté alimentaire au vu de l'importation de viandes de pays n'ayant pas les mêmes contraintes.

Mme Touzé demande s'il est possible de connaître les résultats des inspections d'exploitations laitières menées en début d'année 2023.

Même si le bilan n'est pas finalisé à ce jour, M. Gautier indique que 20 à 30 % de non-conformités ont été relevées sur les exploitations contrôlées qui avaient été ciblées en amont pour ces contrôles.

Mme Touzé demande quelles sont les défaillances constatées.

M. Gautier indique des insuffisances de capacité de stockage,

Il rappelle que ce sont des installations en déclaration, qui ne sont pas dans le plan de contrôles imposés par la fréquence du régime d'enregistrement et d'autorisation. Les contrôles sont habituellement faits sur plaintes ou signalement.

Ce type de contrôles inopinés permet de déceler des regroupements d'exploitations pour lesquelles les capacités de stockage n'ont pas été adaptées. Des mises en demeure vont être proposées.

Peu de pollution du milieu ont été relevées.

DOSSIERS HORS LISTE

INSTALLATIONS CLASSÉES ÉLEVAGES

Rapporteur : Direction départementale de la protection des populations

Autorisation

3	MINIHY-TRÉGUIER	SCEA DE KERFOS Restructuration d'un élevage porcin Avis favorable Enquête publique
---	-----------------	---

M. Le Manach présente le dossier.

M. Nativel rappelle qu'un contentieux est en cours concernant ce dossier. Il demande si le pourvoi en cassation n'est pas suspensif et s'interroge sur l'examen du dossier.

M. Le Manach précise que le contentieux en cours porte sur le projet de 2017. Ce projet n'a pas été mis en place. Celui présenté aujourd'hui est différent, il a fait l'objet d'une nouvelle enquête publique et constitue une évolution de la situation fixée par l'arrêté de 1999 au regard de la légère augmentation du nombre de porcs en post sevrage et nouvelles terres « récupérées » par l'exploitation sur la commune de Rospez.

M. Nativel demande si ce dossier est bien en lien avec le dossier n° 15.

M. Le Manach confirme qu'il s'agit du même exploitant, que le plan d'épandage est commun mais que pour le dossier n° 15 est soumis au régime de la déclaration du point de vue des ICPE.

M. Nativel demande des précisions sur la consommation en eau et en particulier sur la sur-consommation en eau, l'élevage se situant dans un secteur en tension.

M. Le Manach précise que la consommation en eau sera pondérée par la baisse des effectifs d'animaux de Rospez (dossier n°15).

Mme Sabbadin ajoute que l'avis de la DDTM a été sollicité, qu'aucune remarque n'a été formulée, le projet est donc acceptable de ce point de vue sur le territoire concerné.

M. Le Bihan tient à souligner que la consommation en eau des élevages est en baisse sur le département, compte tenu de la baisse du nombre d'animaux et d'élevages, sans compter les abattages de volailles pour raisons sanitaires.

M. le préfet précise qu'à ce jour 1,4 millions de volatiles ont été abattus dans le département et que ce phénomène est ponctuel et à titre préventif pour des raisons sanitaires.

Mme Touze ajoute que les exploitants concernés par ces abattages massifs sont pour certains découragés et que tous ne reprendront pas leur activité.

M. Thiébot s'interroge sur les capacités de la filière équarrissage et s'inquiète des éventuels enfouissements, notamment compte tenu de l'épisode caniculaire de l'été 2022.

M. le préfet indique qu'à ce stade, il n'y a eu aucun enfouissement.

M. Gautier ajoute qu'il n'y a pas eu d'alerte de la société d'équarrissage.

Les membres du CoDERST n'ayant plus de question, le président soumet la proposition d'arrêté au vote.

Avis favorable

Avis favorables : 13

Avis défavorables : 4

Abstention : 0

4 ERÉAC

SCEA EON REHEL

Extension d'un élevage avicole

Avis favorable

Enquête publique

Mme Sabbadin présente le dossier et propose un avis favorable.

Le commandant Héraux indique que l'emplacement de la défense incendie n'est pas répertorié dans la base de données du SDIS.

Mme Sabbadin lui communiquera cette information, ainsi que les coordonnées de l'exploitant.

M. Thiebot demande si le comblement du forage a été réalisé dans les règles de l'art (gravillon au fond puis béton).

Mme Sabbadin répond que ce point sera à vérifier avec la DDTM.

M. Nativel s'interroge sur les autorisations d'extension d'élevage dans le contexte actuel de grippe aviaire et sur le risque à répandre les eaux de lavage.

M. Le Manach répond que la grippe aviaire est véhiculée par les oiseaux sauvages et que l'activité d'élevage se poursuit même en cette période tourmentée, le dossier étant conforme au code de l'environnement. Seul un élevage contaminé fera l'objet de mesures d'interdiction, notamment au regard des eaux de lavage.

Les membres du CODERST n'ayant plus de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorables : 13

Avis défavorables : 4

Abstention : 0

Enregistrement

5	LOGUIVY-PLOUGRAS	EARL TY YAR GWEN Extension et passage en multi-production volailles de chair Avis favorable Consultation du public
---	------------------	---

M. Gautier présente le dossier et propose un avis favorable.

M. Nativel demande depuis combien de temps l'installation fonctionnait sans bac de rétention autour de la cuve à fioul et sans réserve d'eau en vue de la lutte contre l'incendie.

M. Gautier rappelle que cette exploitation était jusqu'alors sous le régime de la déclaration et ne faisait donc pas partie du panel des installations contrôlées par la DDPP.

M. le préfet précise qu'en termes de responsabilité, l'exploitant a agi à ses risques et périls vis-à-vis du risque incendie, de pollution, d'accident mais aussi de la prise en charge par son assureur.

Les membres du CODERST n'ayant plus de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorables : 13

Avis défavorables : 3

Abstention : 1

6	ILLIFAUT	GAEC DE L'ETANG Extension d'un élevage bovin Avis favorable Consultation du public
---	----------	---

Mme Sabbadin présente le dossier et propose un avis favorable.

Les membres du CODERST n'ayant pas de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorables : 13

Avis défavorables : 4

Abstention : 0

7 HENANBIHEN

GAEC ELEVAGE LAITIER DES FOSSES

Extension de l'élevage bovin lait et mise à jour du plan d'épandage

Avis favorable

Consultation du public

M. Gautier présente le dossier et propose un avis favorable.

Les membres du CODERST n'ayant pas de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorables : 14

Avis défavorables : 3

Abstention : 0

8 SAINT-BARNABÉ

GAEC DE L'HORIZON

Extension d'un élevage de vaches laitières sans création de nouveau bâtiment avec consultation du public et mise à jour de la gestion des déjections animales

Avis favorable

Consultation du public

Mme Sabbadin présente le dossier et propose un avis favorable.

Le commandant Héraux indique que l'emplacement de la défense incendie n'est pas répertorié dans la base de données du SDIS.

Mme Sabbadin lui communiquera cette information, ainsi que les coordonnées de l'exploitant.

M. Nativel demande des détails sur les mesures compensatoires.

Mme Sabbadin lui indique que l'arrêté les prévoit. Le fossé sera protégé par une bande enherbée de 10 mètres et d'un talutage continu en bord de fossé.

M. Nativel demande si ces mesures compensatoires sont suffisantes.

Mme Sabbadin précise que ces mesures correspondent réglementairement à ce qu'il est possible de prescrire.

Avis favorable

Avis favorables : 13

Avis défavorables : 4

Abstention : 0

9 PLÉMET

GAEC DE COETFROT

Extension d'un élevage de vaches laitières et mise à jour de la gestion des déjections

Avis favorable

Consultation du public

M. Gautier présente le dossier et propose un avis favorable.

Les membres du CODERST n'ayant pas de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorables : 13

Avis défavorables : 4

Abstention : 0

DOSSIERS LISTÉS

Dossiers listés pour l'information des membres du conseil, en vue de la rédaction d'arrêtés préfectoraux

Direction départementale de la protection des populations

Autorisation

10	SAINT-GILLES-PLIGEAX	SARL LE COENT / SCEA MEZELINE Restructuration de l'élevage et mise à jour de la gestion des déjections de l'élevage avicole Avis favorable
11	TREFFRIN	EARL DE KERNEVEZ Réduction de l'élevage avicole pour un nouvel effectif de 48000 emplacements poules pondeuses et mise à jour du plan d'épandage Avis favorable
12	LA LANDEC	SCEA DE BELLEVUE Restructuration interne d'un élevage porcin avec augmentation des places de nurserie, post-sevrage et engraissement Construction d'une porcherie nurserie, post-sevrage et engraissement Actualisation de la gestion des déjections Avis favorable

Enregistrement

13	PÉDERNEC	SARL DU JAUDY Restructuration interne de l'élevage avicole sans changement d'effectif, mise à jour du plan d'épandage et demande de dérogation de distance vis-à-vis d'un forage Avis favorable
14	CALLAC	SCEA DE LA VILLARDIERE Régularisation Restructuration interne de l'élevage avec passage de naisseur-engraisseur à engraisseur Construction d'un bâtiment Avis favorable
15	ROSPEZ	SCEA DE KERFOS (EX GAEC COADOU LE DAMANY) Réduction des effectifs en annexe d'un élevage porcin Avis favorable

16	PLOUFRAGAN	ANSES Mise à jour d'un élevage avicole avec réduction d'effectif pour 38900 emplacements et gestion des déjections par exports des effluents Demande de maintien des dérogations aux titres des distances réglementaires (tiers et cours d'eau) Avis favorable
----	------------	--

Déclaration

17	TRÉGLAMUS	GAEC LE QUELLEC Demande dérogation de distance à moins de 100 mètres du tiers le plus proche pour l'extension du bâtiment de la salle de traite Avis favorable
----	-----------	---

Direction départementale des territoires et de la mer

Autorisation

18	SAINT-LORMEL	EARL de L'ESTUAIRE Demande de dérogation à l'interdiction d'épandage des effluents agricoles à moins de 500m d'une zone conchylicole
----	--------------	--

Un avis défavorable a été émis sur les dossiers 13, 14, 15 et 17.
Deux avis défavorables ont été émis sur le dossier 18.

La séance est levée à 11h00.

Le Préfet



Stéphane ROUVÉ